



11^{ème} Rallye Régional de Vaison VHC

6 et 7 mars 2021

REGLEMENT PARTICULIER



vaison la romaine

TEAM
Vasio Romain

11^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON V. H. C

6 et 7 Mars 2021

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le 2 janvier 2021

Ouverture des engagements : Dès parution du règlement

Clôture des engagements : 22 février à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : le 26 février, le road book sera disponible uniquement sur le site de rallyewww.teamvasioromain.com.....

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 28 février et vendredi 5 mars 2021 de 9 h à 18 h

Vérifications des documents le : samedi 6 mars 2021 de 7 h à 11 h 15 Lieu : Espace culturel de Vaison

Vérifications des voitures le : Samedi 6 mars 2021 de 7h15 à 11h30 Lieu : GARAGE VAL DE LUC route de Nyons 84110 Vaison la romaine

Heure de mise en place du parc de départ le : 6 mars 2021 à 10 h 30 à l'espace culturel

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 6 mars 2021 à 10h30 Lieu : espace culturel

Publication des équipages admis au départ le : 6 mars 2021 à 12h30

Publication des heures et ordres de départ le : 6 mars 2021 à 12h30 à 12 h 30 selon les prescriptions sanitaires de la FFSA toutes les publications se feront sur le site de TOP RALLYE et non pas sur les panneaux d'affichage à l'espace culturel

Briefing des pilotes : Briefing écrit remis contre émargement aux vérifications techniques Lieu : vérifications administratives

Départ de : première étape le samedi 6 mars à 13 h 30 Espace culturel

Publication des résultats partiels le : samedi 6 mars à 19h30 Lieu : site TOP RALLYE

Arrivée à : espace culturel le 7 mars à 13h32

Vérification finale le : 7 mars à 16 h Lieu : GARAGE VALDELUC

Publication des résultats du rallye le : Dimanche 7 mars 2021 30 minutes après la dernière voiture entrée au parc.

Remise des coupes à l'arrivée du rallye.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Vaisonnaise organise les samedi 6 mars et dimanche 7 mars 2021 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le Visa N°7 et sous le permis d'organiser FFSA N° 40 en date du 7/01/2021.

Comité d'Organisation

Président : CUER Alain et Jacques GAUTHIER TEL 06 66 08 95 69

Membres : Comité directeur du TEAM VASIO ROMAIN et de l'ASA VAISONNAISE

Secrétariat du Rallye, Adresse : LA PISCINE BP 44 84110 VAISON LA ROMAINE

Téléphone : 04 90 62 47 93

Permanence du Rallye : LA PISCINE BP 44 84110 VAISON LA ROMAINE

Organisateur technique

Nom : TEAM VASIO ROMAIN ALAIN CUER Tel 06 89 50 86 60

Adresse : BP 44 84110 VAISON LA ROMAINE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. DUCARTERON Marilyne	Lic 6840
Membre du Collège	M. ALAIN Marie Laure	Lic 228679
	M. BRILLART Thierry	Lic 2756
Directeur de Course	M. DUCARTERON Marc	Lic 9003
Adjoints à la direction de Course	M. FREVILLE Serge	Lic 27121
	M. POUQUINE Georges	Lic 20225
	M. VERNET Daniel	Lic 147321
Directeur de Course délégué à la voiture tricolore	M. GAUTHIER Jacques	Lic 35185
	M. LEROY Jean Christophe	Lic 5492
Adjoint à la Direction de Course Voiture Damier	M. BERNARDI Jean Michel	Lic 112398
	M.KARBOUCHE Philippe	Lic 155849
Directeur de Course délégué aux épreuves Spéciales	M. BARDIN Yannick	Lic 46 622
	M. BONNABEL Delphine	Lic 132992
Commissaires Techniques	M. LAMBERT Lismon	Lic 3582
	M. BLANC Philippe	Lic 38131
	M. PINAZO Jean François	Lic 1085
	M. FORESTELLO Jean Pierre	Lic 11620
	M .MANGEMATIN Christian	Lic 6507
Commissaire Technique Responsable VHC	M. BLANC Philippe	Lic 38131
Représentant Ligue PACA	M.	
Médecin Chef	Dr. VANIER Frédéric	
Médecin sur E S	Dr. VANIER Frédéric	
	Dr. DIACONO Dominique	Lic 27240
Chargé des relations avec les concurrents	M. DUFRESNE Régis	Lic 2484
Chargé des relations avec les concurrents stagiaire	Mme BASSOTTI Elisabeth	Lic 196336
Responsable des Commissaires	Mme. BERNARDI Gaby	Lic 54730
Chargée des relations avec la Presse	Mme. BASSOTTI Elisabeth	Lic 196336

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de VAISON compte pour la Coupe de France des Rallyes 2021 coefficient 2, le challenge de la ligue Provence Alpes Côte d'Azur « Jeunes Espoir Rallye » et « Pilotes et copilotes ».

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de Vaison doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 22 février 2021. TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA MIS EN LISTE D'ATTENTE

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 50 voitures maximum et à 200 pour le total du rallye.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €
- **50 Euros de remise pour un équipage entièrement licenciés à l'ASA VAISONNAISE et 25 Euros pour 1 seul des 2.**

3.1.12P. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement au parc d'assistance de Vaison.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de VAISON représente un parcours de 186.18 km.

Il est divisé en deux étapes de trois sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.00 Km

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 Combe de Veaux (Coté Malaucène)	5 km 141
ES 2 Col de Fontaube	11.km 730
ES 3 - 5 Mérindol Propiac	6 km 422
ES 4 - 6 Combe de veaux (Veaux)	5 km 149:

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de :2

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Coupes **et Trophées**.....